

Essai d'intégration d'un chien de protection dans un troupeau bovin

Concept et organisation

Institutions et personnes impliquées

Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), Pierre-Alain Juillerat, Courtemelon, 2852 Courtételle
Service Romand de Vulgarisation Agricole (SRVA), Daniel Mettler, 1000 Lausanne
Florian Wenger, Agriculteur, Château de Raimontpierre, 2829 Vermes
L'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN), St-Ursanne est avertie en permanence de l'étude

Contexte

Avec le retour des grands prédateurs en Suisse, les dégâts causés aux animaux de rente par les grands carnassiers ont fortement augmenté depuis les années 90. Il est donc devenu de plus en plus important de chercher des solutions pour protéger les troupeaux contre ces prédateurs. Le chien de protection est une des mesures qui peut se montrer efficace contre les prédateurs et qui à déjà fait ses preuves en Suisse et en Europe. Cependant, ces expériences se limitent à l'intégration d'un ou plusieurs chiens de protection dans des troupeaux d'ovins. Aucune évaluation n'a été réalisée en Suisse quant à l'intégration d'un chien de protection dans un troupeau de bovins et particulièrement dans un troupeau de vaches allaitantes.

Constat

Durant le printemps et l'été 2005, le troupeau d'une trentaine de vaches allaitantes de race Simmental de M. Wenger a souffert d'un stress particulier dont l'origine n'a pas pu être clairement expliquée. Le comportement du troupeau était atypique et pouvait s'apparenter à une réaction d'animaux sauvages en troupeau face à des prédateurs. Plusieurs observations d'un lynx ont été faites par l'agriculteur et un garde faune de l'OEPN. Un rapport d'expertise, présenté en annexe, a été réalisé par la FRI et présente les conséquences économiques du stress aussi bien du point de vue de l'accroissement des veaux que des dégâts occasionnés par le piétinement des animaux sur la prairie.

Face à cette constatation, et en prévision de nouveaux problèmes qui pourraient surgir au printemps 2006, le projet d'intégration d'un ou plusieurs chiens de protection dans le troupeau a été proposé à M. Wenger. Il a répondu favorablement.

Problèmes à résoudre, lacunes

Quelle race de chien choisir pour un troupeau de bovin?

Comment réaliser l'intégration du chien dans le troupeau?

Comment va réagir le troupeau face au chien dans l'étable et dans le pâturage?

Quelle sera la réaction de la faune face à un chien de troupeau?

Quelle sera l'efficacité du chien et comment l'évaluer?

Comment va réagir le chien face aux promeneurs et face aux chiens des promeneurs. Quel sera la réaction de ceux-ci face au chien de protection?

Comment vont réagir les chasseurs face à un chien de troupeau?

Comment vont réagir les municipalités face à ce projet?

Quel sont les conséquences économiques et pratique (dressage, alimentation, soins, assurance,) inhérent à la détention du chien?

L'assurance RC agricole couvre-t-elle tous les accidents hors des bâtiments, de la SAU, en forêt, sur un chemin de tourisme pédestre ?

Le problème observé en 2005 pourrait-il se déplacer et éventuellement se reporter sur un autre troupeau ?

Objectifs de l'essai

Déterminer la capacité d'un troupeau de bovin d'intégrer un chien de protection et vice-versa.

Démontrer qu'un chien de troupeau remplit sa fonction de protection dans un troupeau de bovin.

Présenter les implications pour l'agriculteur qu'occasionne la détention d'un chien de troupeau

Evaluer l'efficacité du chien de troupeau face aux éventuels prédateurs.

Programme du projet

| Période | Intervenants | Contenu |
|-------------------|--|--|
| 15.09.2005 | 1 ^{ère} rencontre SRVA-FRI | Description du centre de coordination pour la protection des troupeaux |
| 10.11.2005 | Rencontre SRVA – FRI – OEPN – M. Wenger et M. Sarrasin | Débats et présentation du projet d'intégration du chien de troupeau. Expériences par M. Sarrasin du chien de troupeau chez les ovins |
| 20.12.2005 | SRVA-FRI | Détermination des défraiements pour M. Wenger, FRI, Planification du projet |
| 22.12.2005 | Livraison d'un chiot de race Montagne des Pyrénées | Transport par M. Sarrasin chez M. Wenger avec SRVA et FRI |
| Hiver 2006 | Suivi FRI | Contacts fréquents entre la FRI et Wenger avec visite 1 fois par mois pour connaître l'évolution de l'intégration du chiot dans le troupeau |
| Janvier | Wenger | Contact avec l'assurance RC, |
| Janvier 2006 | FRI-Wenger | Contact avec les communes et le tourisme pédestre |
| Mars 2006 | Suivi FRI-Wenger | Choix d'intégration d'un 2 ^{ème} chien ou non |
| Avril 2006 | Bilan FRI-Wenger-SRVA | 1 ^{er} bilan de l'intégration du chiot dans la stabulation du troupeau allaitant |
| Mars - Avril 2006 | OEPN | Observation de la faune dans le périmètre de l'exploitation |
| Printemps 2006 | FRI – Wenger- OEPN | Observations accentuées, par les intervenants, du chien et du troupeau dans les pâturages, éducation du chien, pesées des veaux lors de la mise au pâturage. |
| Eté 2006 | FRI Wenger | Observations régulières et contacts entre FRI et Wenger |
| Automne 2006 | FRI Wenger | Pesées des veaux et détermination de l'accroissement, bilan de fertilité des vaches, |
| Automne 2006 | FRI | Contact avec les municipalités et le tourisme pédestre |
| Automne 2006 | FRI-Wenger-OEPN-SRVA | Bilan de la saison de pâture sous tous les points de vue |
| Décembre 2006 | BILAN | 1 ^{er} bilan intermédiaire des expériences réalisées dans le projet |
| Décembre 2006 | Bilan | Décision de reconduire ou non le suivi et le projet |

Aspects économiques et logistique

Un montant forfaitaire pour l'indemnisation des charges spécifiques et des travaux liés à la détention du chien de troupeau fera l'objet d'une convention entre le SRVA et M. Wenger

Un budget des charges liées au suivi et à l'élaboration des rapports sera établi par la FRI et présenté au SRVA.

Du point de vue logistique, la FRI possède des moyens audiovisuels (appareil photo et caméra), et une structure qui suffira au suivi de l'essai. Il n'est pas prévu d'acheter de matériel particulier, toutefois, selon les besoins du suivi, l'acquisition de matériel est réservé et sujet à convention avec le SRVA.

Courtemelon le 20 décembre 2005

Conseiller en production animale

Pierre-Alain Juillerat